

Contre une Contestation de Paternite

Par **elrom**, le **02/07/2010** à **14:06**

Bonjour,

Je vous explique ma situation

Je suis séparé de mon ex femme depuis aout 2005 et divorcé depuis mars 2007.

Nous avons 3 enfants en commun dont le dernier né en 2006.

J'ai entrepris il y a un an et demi une action pour récupérer la garde de mes enfants pour maltraitance.

La première décision du J.A.F. qui remonte à il ya un an m'attribuait d'emblée la garde de ma fille ainée, une résidence alternée pour la deuxième et pour le dernier qu'il reste chez la maman, cetet décision n'était que provisoire.

J'ai obtenu en mars de cette année un placement des 3 enfanst à mon domicile par le juge des enfants (après une plainte déposée et deux enquêtes sociales) et le J.A.F. vient de statuer sur mon action en me donnant la garde des 3 enfants de manière classique, droit de visite pour la maman d'un WE sur deux plus motié des vacances scolaires, sauf pour l'ainée qui est libre de ne pas y aller.

Depuis quelque temps mon ex femme parle d'entreprendre une contestation de paternité à propos du dernier, il semble en effet que je n'en sois pas le père bilogique.. Je n'ai pas encore reçu d'assignation, mais je sais qu'elle a contacté un avocat.

Cela dit il porte mon nom epuis sa naissance en avril 2006 et est reconnu implicitement vu qu'on était mariés lors de sa naissance.

Je susi déjà un peu renseigné sur la possession d'état, le délai de 5 ans ce qui lui laisse encore 10 mois pour enclencher sa requête. Je me demande s'il y a tout de même des solutions pour faire échouer son action...Sachant qu'i y a eu une expertis psychologique ou il est question de cette requête et ou l'expert énonce clairement qu'elle souhaite l'entreprendre clairement à mon encontre sans tenir compte des conséquences dévastatrice pour l'enfant.

Merci d'avance